

Pesticides, bisphénol A, aspartame : les expertises en question

LE MONDE | 23.10.2013 à 11h53 |

Par **Stéphane Foucart** (journaliste/stephane-foucart/)

L'image de la science neutre et souveraine en prend un coup : sur les mêmes sujets et à partir des mêmes données, l'expertise parvient parfois à des conclusions radicalement différentes, selon l'organisme qui l'organise.



Le logo de l'EFSA (European Food Safety Authority), l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (AESA). | D.R.

Dernier exemple en date ? L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié, le 18 octobre, une étude commandée à l'université d'Ioannina (Grèce) sur les effets des produits phytosanitaires sur la santé humaine. L'étude, chargée de synthétiser les travaux publiés dans la littérature scientifique, conclut de manière rassurante à un lien avec seulement deux pathologies : maladie de Parkinson et leucémie infantile. Or, en juin, une expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), répondant à la même question, avait rendu des conclusions beaucoup plus fortes. Celles-ci pointaient – outre les deux pathologies mentionnées par l'étude commandée par l'EFSA – un lien entre pesticide : cancers de la prostate, myélomes multiples, lymphomes non hodgkiniens, fœtus, fausses couches et malformations congénitales en cas d'exposition de la mère, etc.

FAIBLESSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

"Il eut été très surprenant de voir l'EFSA reconnaître facilement que les pesticides qu'elle autorise depuis des années constituent un risque pour la santé, commente François Veillerette, porte-parole de l'association de défense de l'environnement Générations futures. Sauf à reconnaître la faiblesse de l'évaluation des risques mise en œuvre à l'EFSA !" Le rapport commandé par l'agence n'a cependant, stricto sensu, pas valeur d'opinion de l'agence et n'est qu'une contribution extérieure.

Sur d'autres sujets, la divergence entre l'EFSA et d'autres agences sanitaires est plus manifeste. En avril, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a ainsi rendu un rapport sur le bisphénol A (BPA) en désaccord radical avec son homologue européenne. De fait, l'expertise de l'agence française conduirait à réduire d'un facteur 10 000 environ le seuil admissible de BPA établi par l'EFSA.

Autre pomme de discorde : l'aspartame. En janvier, l'EFSA a présenté une version préliminaire de son opinion sur l'édulcorant et s'est heurtée à une bronca. *"Au cours de la réunion publique que nous avons organisée, des experts indépendants ont montré que des études avaient été simplement passées sous silence et que des passages entiers du texte étaient simplement recopiés d'études industrielles, tempête l'eurodéputée Corinne Lepage (ADLE). L'EFSA n'a eu d'autres choix que*

d'accepter de reprendre sa copie. Son avis final est d'ailleurs attendu dans les prochaines semaines."

[\(/journaliste/stephane-foucart/\)](#) **Stéphane Foucart**

Suivre

[\(/journaliste/stephane-foucart/\)](#)

Journaliste au Monde